



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 5 décembre 2017



Date de publication : 5 décembre 2017



PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Edition spéciale du 5 décembre 2017

Délégations de signatures

Décision portant subdélégation de signature à M. Serge KAUFFMANN, Délégué régional à la recherche et à la technologie Grand Est

Décision portant subdélégation de signature à Mme Marie-Noëlle PERQUIN, Chef du pôle immobilier Régional auprès du SGARE Grand Est

Décision portant subdélégation de signature à Mme Samira ALLIAUME, Directrice de la plate forme régionale des ressources humaines du SGARE Grand Est

Décision portant subdélégation de signature à Mme Patricia GAROTTE-SCHWINDENHAMMER, Chef du pôle financier BOP 333 auprès du SGARE Grand Est

Décision portant subdélégation de signature à Mme Nouria YAHI-BOGGIO, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Grand Est

Etablissement Public Foncier de Lorraine

PV de l'Assemblée Générale du 08 novembre 2017 à PONT-A-MOUSSON – Désignation des représentants des EPCI

Direction Générale des Finances Publiques

Arrêté Préfectoral n° 2017/1792 du 31 octobre 2017 portant nomination du comptable de l'EPCC « HEAR »

Rectorat

Arrêté préfectoral n° 2017/1789 du 4 décembre 2017 modifiant la composition du Conseil Académique de l'Education Nationale de Reims

Arrêté préfectoral n° 2017/1790 du 4 décembre 2017 relatif à la composition du Conseil Académique de l'Education Nationale de Strasbourg

Date de publication : 5 décembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

**Décision portant subdélégation de signature à
Monsieur Serge KAUFFMANN,
Délégué régional à la recherche et à la technologie Grand Est**

**Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes
de la région Grand Est**

- VU le code des marchés publics ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'État et notamment son article 9 ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU l'arrêté interministériel du 31 août 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué en ce qui concerne le budget de la recherche ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 janvier 2016, nommant M. Serge KAUFFMANN, directeur de recherche au CNRS, délégué régional à la recherche et à la technologie de la région Alsace- Champagne-Ardenne-Lorraine à compter du 1^{er} février 2016 ;

- VU l'arrêté du 27 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin portant organisation de la préfecture de la région Grand Est, Préfecture du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté n°2017/1578 du 30 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est portant délégation de signature à Monsieur Blaise GOURTAY, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la Région Grand Est ;

Décide :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY, délégation est donnée M. Serge KAUFFMANN, délégué régional à la recherche et à la technologie Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État se rapportant au fonctionnement courant de la délégation, imputées sur le BOP régional 333 « *moyens mutualisées des administrations déconcentrées* » – UO 0333-ACAL-SGAR, dans la limite des crédits qui lui ont été subdélégués sur le centre de coût DRRT067067.

Demeure réservé à ma signature l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État au-delà du seuil nécessitant le visa du contrôleur budgétaire régional.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Serge KAUFFMANN, à l'effet de signer, dans le strict respect des règles ministérielles et interministérielles de l'achat, définies et validées par le Comité des Achats de l'État, les commandes, les contrats et les marchés qui se rapportent au fonctionnement courant de la délégation (engagements juridiques), ainsi que la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement.

ARTICLE 3 : Sur proposition de M. Serge KAUFFMANN, délégation est donnée à Mme Isabelle DUVAL, Assistante de direction, pour saisir dans l'outil interfacé avec Chorus les expressions de besoin et constater le service fait.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le - 4 DEC. 2017

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
de la région Grand Est,



Blaise GOURTAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

**Décision portant subdélégation de signature
à Madame Marie-Noëlle PERQUIN,
chef du pôle immobilier régional auprès du SGARE Grand Est**

**Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes
de la région Grand Est**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 27 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin portant organisation de la préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 31 octobre 2017 nommant M. Blaise GOURTAY Administrateur civil hors classe, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes auprès du Préfet de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n° 2017/1578 du 30 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est portant délégation de signature à Monsieur Blaise GOURTAY, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est ;
- VU la décision du Premier ministre du 20 septembre 2016 portant nomination de Mme Marie-Noëlle PERQUIN auprès du SGARE Grand Est à compter du 1^{er} avril 2016 ;

Décide :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle PERQUIN, chef du pôle immobilier régional auprès du SGARE Grand Est à l'effet de signer, dans le cadre de l'exercice de ses attributions de gestion du budget opérationnel des programmes (BOP) 724 « opérations immobilières déconcentrées », les fiches navette relatives :

- aux opérations de pilotage et de programmation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du BOP 724 ;

- à la réception et à la mise à disposition des unités opérationnelles (UO) des crédits du budget opérationnel de programme (BOP) 724 ;
- à la ré-allocation entre UO en cours d'exercice budgétaire.

ARTICLE 2 : Mme Marie-Noëlle PERQUIN est habilitée à réaliser, dans l'outil budgétaire Chorus et dans tout autre outil informatique interfacé avec Chorus, les transactions relatives aux fiches navette énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Mme Marie-Noëlle PERQUIN est habilitée à valider, dans l'outil informatique « Chorus formulaire » et dans tout autre outil informatique interfacé avec Chorus, l'expression des besoins et les services faits, relatifs aux dépenses de l'État imputées sur le BOP 724.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le - 4 Oct. 2017

Le Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales et Européennes
de la région Grand Est,



Blaise GOURTAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

**Décision portant subdélégation de signature à
Madame Samira ALLIAUME,
Directrice de la plate forme régionale des ressources humaines
du SGARE Grand Est**

**Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes
de la région Grand Est**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 16 novembre 2015 portant nomination de Mme Samira ALLIAUME, directrice de la plate-forme régionale des ressources humaines auprès du préfet de la région Grand Est, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- VU l'arrêté du 27 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin portant organisation de la préfecture de la région Grand Est, Préfecture du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 31 octobre 2017 nommant M. Blaise GOURTAY Administrateur civil hors classe, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes auprès du Préfet de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n° 2017/1578 du 30 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est portant délégation de signature à Monsieur Blaise GOURTAY, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est ;

Décide :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY, délégation est donnée à Mme Samira ALLIAUME, directrice de la Plate-Forme Régionale des Ressources Humaines (PFRH), à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le BOP régional 148 « *Fonction publique – formation interministérielle déconcentrée* ». Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :

- les dépenses titre 2 sur le BOP 148 correspondant aux vacations pour les actions de formation

(« lettres de vacation ») ;

- les dépenses titre 3 sur le BOP 148 correspondant aux prestations de service pour les actions de formation ;
- les dépenses relatives aux formations relevant du Plan régional de formation, des actions approuvées par la SRIAS, des travaux de mise en sécurité et d'application des normes d'hygiène des restaurants inter-administratifs de la région Grand Est et des prestations dans le cadre du logement d'urgence des agents de l'État.

Demeure réservé à ma signature l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État au-delà du seuil nécessitant le visa du contrôleur budgétaire régional.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY, délégation est donnée à Mme Samira ALLIAUME, directrice de la PFRH, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les convocations aux stages et aux formations et les attestations de présence ;
- les invitations et les convocations aux réunions, les bordereaux d'envoi et la correspondance courante relevant du champ de compétences de la PFRH, à l'exclusion des correspondances adressées aux cabinets ministériels et au Président du Conseil régional Grand Est.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY délégation est donnée à Mme Samira ALLIAUME, directrice de la PFRH, à l'effet de signer, dans le strict respect des règles ministérielles et interministérielles de l'achat, définies et validées par le Comité des Achats de l'État, les commandes, les contrats et les marchés qui se rapportent aux formations relevant du Plan régional de formation, aux actions approuvées par la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS), aux travaux de mise en sécurité et d'application des normes d'hygiène des restaurants inter-administratifs de la région Grand Est et aux prestations dans le cadre du logement d'urgence des agents de l'État.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **04 DEC. 2017**

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
de la région Grand Est,



Blaise GOURTAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

**Décision portant subdélégation de signature
à Madame Patricia GAROTTE – SCHWINDENHAMMER,
chef du pôle financier BOP 333 auprès du SGARE Grand Est**

**Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes
de la région Grand Est**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 19 août 2016 portant nomination de Mme Patricia GAROTTE auprès du secrétariat général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand Est à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU l'arrêté du 27 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin portant organisation de la préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 31 octobre 2017 nommant M. Blaise GOURTAY Administrateur civil hors classe, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes auprès du Préfet de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n° 2017/1578 du 30 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est portant délégation de signature à Monsieur Blaise GOURTAY, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est ;

Décide :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY, délégation est donnée à Mme Patricia GAROTTE – SCHWINDENHAMMER, chef du pôle financier BOP 333, à l'effet de signer, dans le cadre de l'exercice de ses attributions de gestion du budget opérationnel des programmes (BOP) 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » - actions 1 et 2, les fiches navette relatives :

- aux opérations de pilotage et de programmation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du BOP 333 ;
- à la réception et à la mise à disposition des unités opérationnelles (UO) des crédits des budgets opérationnels du programmes(BOP) 333 ;
- à la ré-allocation entre UO en cours d'exercice budgétaire.

ARTICLE 2 : Mme Patricia GAROTTE – SCHWINDENHAMMER est habilitée à réaliser, dans l’outil budgétaire Chorus et dans tout autre outil informatique interfacé avec Chorus, les transactions relatives aux fiches navette énumérées à l’article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Mme Patricia GAROTTE – SCHWINDENHAMMER est habilitée à valider, dans l’outil informatique « Chorus formulaire » et dans tout autre outil informatique interfacé avec Chorus, l’expression des besoins et les services faits, relatifs aux dépenses de l’État imputées sur le BOP 333.

ARTICLE 4 : Les agents dont le nom figure dans la liste ci-dessous sont habilités à l’effet de saisir, dans l’outil informatique « Chorus formulaire » et dans tout autre outil informatique interfacé avec Chorus, les formulaires d’expression des besoins et de constatation du service fait relatifs aux dépenses de l’État imputées sur le BOP 333, dans la limite de leurs attributions :

- Madame Solange BROGER,
- Madame Caroline FINK,
- Madame Christelle ROSSI
- Madame Brigitte SAINT-MARC.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **04 DEC, 2017**

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
de la région Grand Est,



Blaise GOURTAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

**Décision portant subdélégation de signature à
Madame Nouria YAHI-BOGGIO,
Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Grand Est**

**Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes
de la région Grand Est**

- VU le code des marchés publics ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'État et notamment son article 9 ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2016 nommant Mme Nouria YAHI-BOGGIO Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, à compter du 1^{er} février 2016 ;
- VU l'arrêté du 27 octobre 2017 du Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin portant organisation de la préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté n° 2017/1578 du 30 octobre 2017 du Préfet de région Grand Est portant délégation de signature à Monsieur Blaise GOURTAY, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est

Décide :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise GOURTAY, délégation est donnée Madame Nouria YAHI-BOGGIO, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État, imputées sur le BOP régional 333 « *moyens mutualisés des administrations déconcentrées* » – UO 0333-ACAL-SGAR, dans la limite des crédits qui lui ont été subdélégués sur le centre de coût DRDFEGE067.

Demeure réservé à ma signature l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État au-delà du seuil nécessitant le visa du contrôleur budgétaire régional.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Madame Nouria YAHI-BOGGIO, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans le strict respect des règles ministérielles et interministérielles de l'achat, définies et validées par le Comité des Achats de l'État, les commandes, les contrats et les marchés (engagements juridiques), ainsi que la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement.

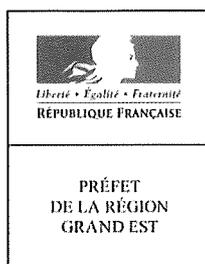
ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nouria YAHI-BOGGIO, délégation est donnée à Madame Françoise HEMMENDINGER, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Grand Est, à l'effet de signer les documents énumérés aux articles 1 et 2 de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **04 DEC. 2017**

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
de la région Grand Est,


Blaise GOURTAY



Désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et leurs suppléants au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Procès-verbal de l'Assemblée spéciale du 8 novembre 2017 10h00 à Pont-à-Mousson

L'assemblée était présidée par Monsieur François SCHRICKE, Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales et européennes, représentant le Préfet de la région Grand Est.

Etaient également présents :

Représentants de l'Etat :

Mme JOUET, chargée de mission, SGARE.
M ANTOINE, DREAL
M GOUYAU, DREAL

Représentants de l'EPFL :

M TOUBOL, directeur général de l'EPFL
M PROTH, responsable du service de l'administration générale, EPFL
Mme MATHIEU, EPFL

Elus des EPCI : étaient présents :

M. COUTEAU - Communauté de communes Terres Toulouses
M BOURGEOIS - Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois
M SONREL - Communauté de communes Meurthe, Mortagne et Moselle
M DE GOUVION SAINT CYR - Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
M ZANARDO - Communauté de communes Orne Lorraine Confluence
M LEMOINE - Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson
Mme ROSELEUR - Communauté de communes Mad et Moselle
M END - Communauté de communes du Saulnois
M STEINER - Communauté de communes Sarreguemines Confluences
M VOGT - Communauté de communes du Pays de Bitche
M PARTHENAY - Communauté de communes Pays-Haut Val d'Alzette
M TUSCH - Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud
M CHLOUP - Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange
M BAILY - Communauté de communes de Cattenom et Environs
M BRIZZI - Communauté d'agglomération du Val de Fensch
M HEINE - Communauté de communes de l'Arc Mosellan
M SAPIN - Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville
M CUNAT - Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges
M HENRY - Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales

M. TOUBOL accueille les présidents des EPCI et présente l'établissement et ses activités.

M. SCHRICKE rappelle le contexte et l'objet de cette assemblée :

Elle s'inscrit dans le contexte de la loi Notre qui a modifié le paysage intercommunal de la région Grand Est (249 à 149 EPCI dont 66 se situent dans le périmètre de l'ancienne Lorraine et 62 sont aujourd'hui concernés par l'élection). Il convient donc de procéder à de nouvelles élections selon le procédé (une assemblée spéciale) prévu par le nouveau décret de création concernant l'EPF de Lorraine, lequel a été signé le 29 décembre 2014 et publié le 31 décembre 2014 (modifiant le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 de création de l'établissement public foncier de Lorraine).

Aux termes de l'article 6-1-e du décret n°2009-636 du 8 juin 2009, modifié par le décret n° 2014-1733 du 29 décembre 2014, portant création de l'Etablissement public foncier de Lorraine « Deux représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mentionnés au 1° du présent article, désignés par l'assemblée prévue à l'article L. 321-9 du code de l'urbanisme. « Cette désignation devra assurer une répartition de sièges telle que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre disposent au moins d'un représentant au conseil d'administration ».

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, art. R.*321-4, "pour chaque membre du conseil d'administration des établissements publics fonciers de l'Etat, un membre suppléant est désigné dans les mêmes conditions".

M. SCHRICKE présente la composition du conseil d'administration : 33 membres avec voix délibérative dotés chacun d'un suppléant, auxquels s'ajoutent cinq personnalités socioprofessionnelles avec voix consultative.

M. SCHRICKE rappelle que le règlement de cette assemblée a fait l'objet d'un arrêté préfectoral (n°2017/826) du 11 juillet 2017.

M. SCHRICKE présente les caractéristiques du mandat et fait lecture du règlement de l'assemblée.

M. SCHRICKE donne lecture des candidatures reçues en bonne et due forme :

CANDIDATS

CC du Bassin de Pompey	Denis BERGEROT
CC Terres Toulaises	Jean-Pierre COUTEAU
CC Sel & Vermois	Véronique DEL FABRO
CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne	Jacky ZANARDO
CC Meurthe, Mortagne, Moselle	Christophe SONREL
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	Laurent de GOUVION SAINT CYR
CA de Longwy	Gérard DIDELOT
CC Haute-Saulx et Perthois - Val d'Ornois	Laurent PHILOUZE

CA Sarreguemines Confluences	Sebastien Jean STEINER
CC du Saulnois	Jérôme END
CA Portes de France Thionville	Bruno SAPIN
CA du Val de Fensch	Moreno BRIZZI
CC du Pays de Bitche	Francis VOGT
CC des Ballons des Hautes Vosges	François CUNAT
CC des Hautes Vosges	Frédéric THOMAS
CC de la Porte des Vosges Méridionales	Albert HENRY

M. SCHRICKE indique que les candidatures présentées par la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, par la Communauté d'agglomération de Saint-Diè-des-Vosges et par la Communauté de communes de la Région de Rambervillers n'ont pas été retenues dans la mesure où elles ne remplissaient pas les conditions prévues par l'article 3 du règlement de l'assemblée spéciale.

M. SAPIN indique qu'il souhaite retirer sa candidature. M. SCHRICKE en prend acte.

La liste des candidats est donc désormais la suivante :

CC du Bassin de Pompey	Denis BERGEROT
CC Terres Toulaises	Jean-Pierre COUTEAU
CC Sel & Vermois	Véronique DEL FABRO
CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne	Jacky ZANARDO
CC Meurthe, Mortagne, Moselle	Christophe SONREL
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	Laurent de GOUVION SAINT CYR
CA de Longwy	Gérard DIDELOT
CC Haute-Saulx et Perthois - Val d'Ornois	Laurent PHILOUZE
CA Sarreguemines Confluences	Sebastien Jean STEINER
CC du Saulnois	Jérôme END
CA du Val de Fensch	Moreno BRIZZI
CC du Pays de Bitche	Francis VOGT

CC des Ballons des Hautes Vosges	François CUNAT
CC des Hautes Vosges	Frédéric THOMAS
CC de la Porte des Vosges Méridionales	Albert HENRY

Résultats du premier tour de scrutin relatif à l'élection des titulaires:

A l'issue du scrutin permettant d'élire deux titulaires, 19 bulletins trouvés dans l'urne sont dépouillés. Il n'y a pas de vote nul. Les candidats recueillent les voix suivantes :

CANDIDATS	VOIX OBTENUES
Jean-Pierre COUTEAU	1
Denis BERGEROT	0
Véronique DEL FABRO	3
Jacky ZANARDO	2
Christophe SONREL	3
Laurent de GOUVION SAINT CYR	3
Gérard DIDELOT	2
Laurent PHILOUZE	0
Sébastien Jean STEINER	1
Jérôme END	7
Moreno BRIZZI	6
Francis VOGT	5
François CUNAT	2
Frédéric THOMAS	1
Albert HENRY	2

Avec respectivement 7 voix et 6 voix, Monsieur Jérôme END et Monsieur Moreno BRIZZI arrivent en tête de ce scrutin. Ils sont en conséquence élus titulaires.

Pour l'élection des suppléants, la liste des candidats est la suivante :

CC du Bassin de Pompey	Denis BERGEROT
CC Terres Toulouses	Jean-Pierre COUTEAU
CC Sel & Vermois	Véronique DEL FABRO
CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne	Jacky ZANARDO
CC Meurthe, Mortagne, Moselle	Christophe SONREL
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	Laurent de GOUVION SAINT CYR
CA de Longwy	Gérard DIDELOT
CC Haute-Saulx et Perthois - Val d'Ornois	Laurent PHILOUZE
CA Sarreguemines Confluences	Sebastien Jean STEINER
CC du Pays de Bitche	Francis VOGT
CC des Ballons des Hautes Vosges	François CUNAT
CC des Hautes Vosges	Frédéric THOMAS
CC de la Porte des Vosges Méridionales	Albert HENRY

Résultats du second scrutin relatif à l'élection des suppléants:

A l'issue du scrutin permettant d'élire deux suppléants, 19 bulletins trouvés dans l'urne sont dépouillés. Il n'y a pas de vote nul. Les candidats recueillent les voix suivantes :

CANDIDATS	VOIX OBTENUES
Jean-Pierre COUTEAU	0
Denis BERGEROT	0
Véronique DEL FABRO	4
Jacky ZANARDO	4
Christophe SONREL	3

Laurent de GOUVION SAINT CYR	4
Gérard DIDELOT	2
Laurent PHILOUZE	0
Sébastien Jean STEINER	7
Francis VOGT	9
François CUNAT	2
Frédéric THOMAS	0
Albert HENRY	2

Avec respectivement 9 voix et 7 voix, Monsieur Francis VOGT et Monsieur Sébastien Jean STEINER arrivent en tête de ce scrutin. Ils sont en conséquence élus suppléants.

M. SCHRICKE proclame les résultats :

M. END est élu premier titulaire, avec pour suppléant, **M. VOGT**

M. BRIZZI est élu second titulaire, avec pour suppléant, **M. STEINER**

La séance est levée à 11h30.

Le Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales et européennes

François SCHRICKE



Assesseur du bureau de vote:

Nom	Signature
TOUBOL Alain - EPFL	

Secrétaire du bureau de vote :

Nom	Signature
PROTH Cédric - EPFL	



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2017/1792

**portant nomination du comptable
de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC)
« Haute École des Arts du Rhin (HEAR) »**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.1431-17 ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010/160 du 23 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pole Alsace d'enseignement supérieur des arts » ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017/1376 du 27 septembre 2017 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Pole Alsace d'enseignement supérieur des arts » ;
- VU l'avis favorable du Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du Bas-Rhin à la nomination de M. Bertrand LANOTTE, en qualité de comptable de l'EPCC « Haute École des Arts du Rhin (HEAR) » ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : M. Bertrand LANOTTE est nommé comptable de l'établissement public de coopération culturelle « Haute École des Arts du Rhin (HEAR) » à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et le Directeur Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du Bas-Rhin sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 31 octobre 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU



PREFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/1785

**modifiant la composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale
de Reims**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.234-1, L.234-8 et R.234-1 à R.234-10, ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 2016-1684 du 8 décembre 2017, relatif à la composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de Reims ;
- VU les modifications intervenues dans les désignations des représentants des différentes composantes du Conseil Académique de l'Éducation Nationale ;
- SUR PROPOSITION de la Rectrice de l'académie de Reims et du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est ;

ARRETE :

Article 1^{er}:

L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant composition du Conseil Académique de l'Education Nationale de l'Académie de Reims est modifié et établi comme suit :

❶ AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION, DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES

Représentants du Conseil Régional :

TITULAIRES

Madame GOUTHIER Emilie	Conseillère Régionale
Monsieur HIBOUR Atissar	Conseiller Régional
Madame KREBS Pascale	Conseillère Régionale
Monsieur LAVAL Thomas	Conseiller Régional
Madame MARCHET Véronique	Conseillère Régionale
Madame NOIRET-RICHET Christine	Conseillère Régionale
.....	Conseiller Régional
.....	Conseiller Régional

SUPPLEANTS

Monsieur BESSON Thierry	Conseiller Régional
Madame CUDEL Fabienne	Conseillère Régionale
.....	Conseiller Régional

Représentants des Conseils Départementaux :

TITULAIRES

Monsieur CORDIER Pierre	Conseiller Départemental des ARDENNES
Madame ROBCIS Nathalie	Conseillère Départementale des ARDENNES
Madame BERTAIL Sibylle	Conseillère Départementale de l'AUBE
Madame CHEVALLIER Marielle	Conseillère Départementale de l'AUBE
Madame FERAT Françoise	Vice-Présidente - Conseillère Départementale de la MARNE
Monsieur DEVAUX Jean-Louis	Vice-Président - Conseiller Départemental de la MARNE
Madame BRASSEUR Céline	Conseillère Départementale de la HAUTE-MARNE
Monsieur OLLIVIER Bertrand	Conseiller Départemental de la HAUTE-MARNE

SUPPLEANTS

Madame DEGEMBE Catherine	Conseillère Départementale des ARDENNES
Monsieur NORMAND Michel	Conseiller Départemental des ARDENNES
Monsieur COUTORD Jean-Marie	Conseiller Départemental de l'AUBE
Monsieur BONNEFOI Jérôme	Conseiller Départemental de l'AUBE
Madame DETERM Dominique	Conseillère Départementale de la MARNE
Monsieur DE COURSON Charles	Conseiller Départemental de la MARNE
Monsieur FUERTES Nicolas	Conseiller Départemental de la HAUTE-MARNE
Madame COLOMBO Karine	Conseillère Départementale de la HAUTE-MARNE

Représentants des Maires ou Conseillers Municipaux :

TITULAIRES

Monsieur DEPAIX Régis	Maire de MONTCORNET
Monsieur LEROY Miguel	Maire d'AUVILLERS LES FORGES
Monsieur SAUNOIS Serge	Maire de MERGEY
.....	Maire (10)
Madame POTISEK Annie	Maire de TOURS-SUR-MARNE
Monsieur LEROUGE Nicolas	Maire de BRAUX-SAINT-REMY
Monsieur CLEMENT Joël	Maire de CONDE
Monsieur VIARD Patrick	Maire délégué de BROTTE

SUPPLEANTS

Monsieur AUPRETRE Denis	Maire de THELONNE
Monsieur JOSEPH Guy	Maire de BEAUMONT EN ARGONNE
Madame ROUSSELOT Nicole	Maire de la VENDUE MIGNOT
.....	Maire (10)
Monsieur TRAMONTANA Pascal	Maire de BRUSSON
Madame PUJOL Catherine	Maire de MAIRY-SUR-MARNE
Monsieur PARISEL Patrice	Maire de DOMMARIEN
Madame BRASSEUR Celine	Adjointe au maire de CHAUMONT

② AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT

Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au Comité Régional de l'Enseignement Agricole :

TITULAIRES

SNETAP-FSU

Monsieur PAGNIER Serge
Madame VERCRUYSSSE Christelle

SUPPLEANTS

SNETAP-FSU

Monsieur GUENARD Jean-Philippe
Madame CHONIER Agnès

Représentants des personnels des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation du 1^{er} et 2nd degré :

TITULAIRES

FSU

Madame BECRET Annie
Monsieur PREVOT Ludovic
Madame VOLLONDAT Célia
Madame CAMBRESY-BAESCH Charlotte
Monsieur BOURGEOIS Guy
Monsieur CARPENTIER Matthias
Monsieur LOPEZ Frédéric

SGEN CFDT

Monsieur DURUISSEAU Julien
Monsieur EMORINE Olivier

UNSA-EDUCATION

Monsieur ALAVOINE Jean-Michel
Monsieur HUMBERT Patrick
Madame GANTHIER Sylvie
Monsieur SENICOURT Jean-Luc
Monsieur BOULDJENNET Larbi
Madame FARES Nacima

SUPPLEANTS

FSU

Monsieur JANIN Didier
Monsieur DEVALLE Régis
Madame DUPONT Chantal
Madame GILMENT Valérie
Monsieur KOSC Olivier
Monsieur BELLEIL François
Monsieur GUENIN Olivier

SGEN CFDT

Monsieur CONRARDY Pierre
Monsieur EVRARD Jean-Luc

UNSA-EDUCATION

Madame FOURCAUT Nathalie
Monsieur BORD Hervé
Monsieur BARTHELEMY Patrice
Madame GEERAERTS Aline
Madame JOUNIAUX Tiphaine
Madame FERAUX Alexandra

Représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur :

TITULAIRES

SGEN-CFDT

Monsieur MARION Régis

SNPTES

Monsieur CANDORE Jean-Charles

FNEC-FP-FORCE OUVRIERE

Monsieur EL HDIY Abdelillah

CGT FERC SUP

Monsieur JUPILLAT Patrick

SUPPLEANTS

SGEN-CFDT

Monsieur BERAULT Bruno

SNPTES

Monsieur BIEHLER Jean-Marc

FNEC-FP-FORCE OUVRIERE

Monsieur BOHR Frédéric

CGT FERC SUP

Madame HUMBERT Nathalie

Représentants des Présidents d'Université et Directeurs d'Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur :

TITULAIRES

Monsieur GELLE Guillaume
Président de l'Université de REIMS-CHAMPAGNE-
ARDENNE

Monsieur KOCH Pierre
Directeur de l'Université de Technologie de Troyes
(U.T.T.)

Monsieur MEYER Jacques
Président de la ComUE Université de Champagne

SUPPLEANTS

Monsieur DUPERON Olivier
Vice-président de l'Université de REIMS-
CHAMPAGNE-ARDENNE

Madame ROUHAUD Emmanuelle
Directrice de la Formation et de la Pédagogie
Université de Technologie de Troyes (U.T.T.)

Monsieur TOURY Timothée
1er Vice-Président

③ AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Représentants des parents d'élèves :

TITULAIRES

FCPE

Monsieur JACQUOT Yves
Monsieur GILLET Ludovic
Monsieur CUCHET Michel
Madame BERGERON Béatrice

PEEP

Madame LUTZ Béatrice
Monsieur BOURGUIGNON Emmanuel
Madame SEMENCE Catherine

AGRICULTURE

Monsieur LUTZ Stéphane

SUPPLEANTS

FCPE

Monsieur BUDAI Pascal
Madame HERNANDEZ Marie
Madame MOYANO Liliana
Monsieur RAVUZ Patrick

PEEP

Madame DEMOULIN Lucile
Madame BOUTHORS Claire
Monsieur RICHE Pascal

AGRICULTURE

Madame LUTZ Béatrice

Représentants des étudiants

TITULAIRES

BOUGE TON CROUS

.....
.....

UNEF

Monsieur TEODORESCU Julian

SUPPLEANTS

BOUGE TON CROUS

.....
.....

UNEF

Madame MFENJOU Linda

Représentants des organisations syndicales de salariés :

TITULAIRES

CGT

Monsieur BIANIC Frédéric
Madame CORPEL Laurence

FO

Monsieur NEUHAUSER Luc

CFDT

Monsieur DUPONT Jérôme

CFTC

Monsieur ILTIS Emmanuel

SYNEP CFE-CGC

Monsieur LACORRE Jacques

SUPPLEANTS

CGT

Monsieur PIERSON Hervé
Monsieur MAGNE Vincent

FO

.....*Pas de suppléant*

CFDT

Madame RUBINO Margarita

CFTC

Madame KERRAD Fazia

SYNEP CFE-CGC

Monsieur DESSAINT Claude

Représentants de l'organisation syndicale agricole

TITULAIRES

FRSEA

Monsieur BARBIER Luc
Madame MAGINOT Céline

SUPPLEANTS

FRSEA

Monsieur L'HOSPITAL Joël
Monsieur JACQUEMIN Mickaël

Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional :

TITULAIRE

Madame BRIET-CLEMONT Marie-Claude
Président du Groupe de travail Evaluation du
C.E.S.E.R.

SUPPLEANT

Monsieur GIRARDIN Christophe
Président de la commission « formation initiale »
Champagne Ardenne

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement du préfet de région, le conseil est présidé par le recteur d'académie ou, lorsque les questions examinées portent sur l'enseignement agricole, par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

En cas d'empêchement du président du conseil régional, le conseil est présidé par le conseiller régional qu'il a délégué à cet effet.

ARTICLE 3 : Les modalités de fonctionnement du Conseil académique de l'éducation nationale sont fixées par le règlement intérieur.

En application des dispositions de l'article 6 du règlement intérieur, des agents en fonction dans les services de l'Etat ou de la Région peuvent être invités aux séances de travail.

ARTICLE 4 : Les membres du Conseil de l'Éducation Nationale de l'académie de Reims sont nommés jusqu'à la mise en place du Conseil Régional Académique de l'Éducation National Grand Est.

ARTICLE 5 : Le secrétariat du Conseil académique de l'éducation nationale est assuré par les services du rectorat de l'académie de Metz.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, la rectrice l'académie de Reims et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **4 DEC. 2017**

Le Préfet



Jean-Luc MARX

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2017/1790

RELATIF À LA COMPOSITION DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE STRASBOURG

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 234-1 et suivants et R. 234-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2014/21 du 10 mars 2014 relatif à la composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) de Strasbourg modifié ;
- VU** les modifications intervenues dans les désignations des représentants des différentes composantes du Conseil Académique de l'Éducation Nationale ;

SUR PROPOSITION du Recteur de l'académie de Strasbourg et du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale, coprésidé par le Préfet de la région Grand Est et le Président du Conseil Régional de la région Grand Est, comprend les membres suivants :

I - REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (24 MEMBRES)

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1) Conseillers régionaux (8 membres)		
Conseil Régional Grand Est	Mme Elsa SCHALCK M. Laurent GNAEDIG Mme Julia ABRAHAM M. Emmanuel RECHT Mme Nejla BRANDALISE	

	Mme Chantal RISSER Mme Martine LAEMLIN Mme Atissar HIBOUR	
2) Conseillers départementaux (8 membres)		
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Mme Nathalie MAROJO-GUTHMULLER M. Jean-Philippe MAURER M. Philippe MEYER Mme Françoise PFERSDORFF	M. Olivier BITZ
Conseil Départemental du Haut-Rhin	M. Pierre VOGT M. Daniel ADRIAN Mme Pascale SCHMIDIGER M. Eric STRAUMANN	Mme Sabine DREXLER M. Alain GRAPPE Mme Monique MARTIN Mme Fabienne ORLANDI
3) Maires ou conseillers municipaux désignés par accord entre les associations départementales des maires		
Associations des Maires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	M. Adrien BERTHIER M. François JEHL M. Robert ENGEL Mme Laurence JOST-LIENHARD M. Jean-Marie FREUDENBERGER M. Jean-Marc METZ M. André SIEBER	M. Patrice HILT M. Jean MULLER Mme Maryse MILOT M. Marc JUNG M. Marc MUNCK M. André BOHRER
Eurométropole de Strasbourg	Mme Nicole DREYER	Mme Séverine MAGDELAINE

II - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES (24 MEMBRES)

(Services administratifs et établissements d'enseignement et de formation du 1er et 2nd degré et établissements publics d'enseignement supérieur)

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1) Services administratifs et établissements scolaires		
U.N.S.A.	M. David GRISINELLI M. Stéphane VONESCH M. Jacky SCHLIENGER M. Christian MOSER Mme Jeanne-Lise ZINGERLE	Mme Laurence HOPP-FISCHER M. Laurent WOLFF Mme Sylviane NAPOLI Mme Armelle LABLANCHE Mme Anne-Marie HALLER
S.G.E.N.-C.F.D.T.	M. Laurent GOMEZ M. Pascal KITTEL Mme Chloé MULLER M. Frédéric REYSZ	M. Maurice UNTEREINER M. Roland HARLAUX M. Hubert FESSLER M. Vincent GUINEBRETIERE
F.S.U.	Mme Elise PETER M. Jean-Louis HAMM Mme Virginie SOLUNTO M. Christophe ANSEL M. Patrick THIL	Mme Marie SIMEONI Mme Séverine CHARRET M. Jean-Marie KOELBLEN M. Jacky DIETRICH M. Marcello ROTOLO
F.O.	M. Alexandre BACHMANN	Mme Françoise DELAYE
2) Établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole		
FO S.G.E.N. - C.F.D.T.	Mme Malika FADLANE M. Philippe BAVOIS	M. Stéphane SEEL M. Florent RINGEISEN
3) Établissements publics d'enseignement supérieur		
F.S.U.	M. Pascal MAILLARD	M. Laurent CURELLY

S.G.E.N. - C.F.D.T	M. Dominique SCHAEFFLI	Mme Caroline CARLOT-SCHMITT
S.N.P.T.E.S	Mme Anne-Marie BACH M. Pierre-Benoit ANDREOLETTI	Mme Sandrine KAECKHUT M. Amir NAHAVANDI
4) Présidents d'université et directeurs d'établissement public d'enseignement supérieur		
	M. Marc RENNER Mme Christine GANGLOFF-ZIEGLER M. Michel DENEKEN	M. Guy STURTZER Mme Dominique MEYER-BOLZINGER M. Jean-François QUÉRÉ

III - REPRÉSENTANTS DES USAGERS (24 MEMBRES)

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1) Représentants des parents d'élèves des établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale		
F.C.P.E.	Mme Elisabeth DEL GRANDE M. Xavier SCHNEIDER M. Philippe BARRILLON Mme Florence CLAUDEPIERRE	M. Claude FINEL M. Louis HELMLINGER Mme Catherine WAGNER Mme Sylvie PEROD
P.E.E.P.	M. Christophe LOUP Mme Juliette STARASELSKI	Mme Alexandra LOPEZ
A.P.E.P.A.	M. Thierry LOTH	Mme Aurélie LEGUIL
2) Représentants des parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole		
A.P.E.L.A.O	M. Christian SCHMITT	Mme Emmanuelle LUTZ
3) Représentants des Étudiants		
A.F.G.E.S.	M. Simon DUBOUE M. Théo DUSSOURD	Mme Thomas KLAEYLE Mme Elsa BAMS
U.N.E.F.	Mme Clarah VOGEL	M. Auriane TAILLEZ
4) Représentants des Salariés		
C.F.E. - C.G.C.	Mme Nathalie KOWES GAST	M. Olivier REBETEZ
C.G.T.	M. Michel PFLUMIO	M. Laurent FEISTHAUER
C.F.D.T.	M. Bernard MARX	
C.F.T.C.	Mme Emmanuelle VIERLING-KOVAR	
F.O.		
U.N.S.A.	Mme Linda CHENOUF	M. Michel BAUMGARTNER
5) Représentants des Employeurs		
Mouvement des Entreprises de France - MEDEF Alsace	Mme Stéphanie BALLIAS M. Eric DALIGUET	M. Alain MASSON M. Bernard RICHTER
Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises d'Alsace	M. Jean-Louis PERRAULT	M. Frédéric SPINDLER
Union des Entreprises de Proximité (U2P) Grand Est	M. Michel DE ABREU	M. Jean MEYER
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricole d'Alsace	M. Paul SCHIELLEIN	M. Marc SCHNEIDER

6) Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Grand Est		
	M. Jean-Louis FREYD	M. Paul NKENG

ARTICLE 2 : Les membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale sont nommés pour une durée de 3 ans à compter de la date du dernier renouvellement, à savoir le 30 juin 2015.

ARTICLE 3 : Les présidents se réservent la possibilité d'inviter à participer aux réunions du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, à titre consultatif, toute personnalité dont la présence serait jugée nécessaire.

ARTICLE 4 : Le Secrétariat du Conseil Académique de l'Éducation Nationale est assuré par les services du Rectorat de l'Académie de Strasbourg.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2017/536 du 14 juin 2017.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et le Recteur de l'Académie de Strasbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand Est.

STRASBOURG, le 04 DEC. 2017

Le Préfet,



Jean-Luc MARX